## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le vendredi 26 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué le 10 juin 2015, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame la Maire, Elisabeth DAILLY.

#### **ÉTAIENT PRESENTS:**

Mme DAILLY, M. RAGU, Mme BORDE, M. MEUNIER, Mme BATREAU, Mme CORMON, M. BERNARD, Mme BOUFFENY, M. VOISIN, M. COLINET, Mme RICHARD, Mme AOUT, M. ROUSSEAU, M. COUGOULIC, Mme BOURDIER, Mme DAMON, M. SIRONI, M. HELIE, M. ECHEVIN

#### **POUVOIRS:**

Mme MOREAU à M. GAUTRELET M. ISHAQ à Mme DAMON Mme DALMAN à M. HELIE Mme MANDON à Mme DAILLY M. GERARDIN à M. SIRONI Mme PICHETTO à M. RAGU

## ARRIVÉ EN COURS DE SEANCE :

M. GAUTRELET (arrivé à 21h10)

#### **ABSENTS:**

M. GARCIA
M. JACSON
Mme BAUTHIAN

\*\*\*\*\*\*

Mme DAILLY informe que deux points supplémentaires ont été ajoutés dans les pochettes de chaque conseiller municipal.

Mme DAILLY dit avoir reçu une demande de modification du groupe Etréchy Bleu Marine pour le Procès-Verbal du conseil municipal du 28 mai :

- « Dans le procès-verbal du conseil municipal du 28 mai dernier et que vous nous avez fait parvenir, nous sollicitons les rectifications suivantes :
- Les délibérations 39a/2015 et 39b/2015 ont fait l'objet des votes suivants : 25 pour 2 abstentions et 2 voix contre.

Or, contrairement aux autres délibérations où les votes « contre » ou « abstention » sont nominativement cités, ceux-ci sont sous le couvert de l'anonymat. Sachant qu'il ne doit pas y avoir de traitement de faveur entre les élus et sachant que chaque élu a le droit de voter en son âme et conscience, même si ce vote ne va pas dans le sens de son groupe,

- Pourriez-vous nous préciser les noms de ces personnes ? De plus,

- Nous demandons à ce que les noms de ces personnes soient mentionnés dans le PV de compte-rendu comme le sont mentionnés les noms de vos oppositions lors de vote contestataire ou abstentionniste.
- Nous demandons à ce que cette rectification soit aussi effective sur le site internet de la mairie où figure le PV du dernier conseil municipal.
- Nous demandons pour finir à ce que tous les noms, aussi bien ceux de la majorité que de l'opposition soient cités dans les prochains comptes rendus pour ces cas de figure. »

<u>Réponse</u>: Pour des raisons déontologiques, la commune a décidé depuis de nombreuses années de ne pas mentionner les noms dans certaines délibérations (indemnité du Trésorier et indemnité de gardiennage de l'Église).

Je ne souhaite pas abroger cette décision.

Le Procès-Verbal est déclaré adopté.

## RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

N° 42/2015

Mme BATREAU présente le rapport.

#### EAU:

#### **BILAN ET PERSPECTIVES**

#### **CONTRAT**

Le contrat d'affermage arrive à son terme en 2015. La collectivité a donc retenu un Bureau d'étude pour l'accompagner dans les différentes démarches à engager : audit, choix du mode de gestion et rédaction cahier des charges.

#### SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU

La présence de nitrates et de pesticides sur le puits d'Etrechy II et de fluor dans le forage du même site a rendu nécessaire la recherche d'une autre ressource pour l'alimentation en eau des Strépiniacois.

A cet effet, la collectivité a lancé en 2003 une étude afin de rechercher une nouvelle ressource en eau souterraine. Dans cette optique, le bureau d'études Hydratec a été missionne par la collectivité pour piloter une campagne de forages de reconnaissance.

Trois forages d'essais ont été réalisés en 2006 dans la nappe de Brie et dans la nappe de Champigny. Deux nouveaux forages d'essais ont été réalisés en 2007 dans la nappe alluviale et dans la nappe de Champigny. Les résultats obtenus à l'issue de ces essais n'ayant pas été concluants, et compte-tenu de la fermeture de l'usine SARIA en fin d'année 2006, la possibilité de mettre en place une unité de production à partir de l'eau de la Juine a été réétudie en 2008. Le CODERST a toutefois exclu cette solution au regard de la proximité de la station d'épuration du SIARE. La solution finalement retenue consiste en la création

d'une interconnexion avec le Syndicat du Plateau de Beauce. Le bureau d'étude SAFEGE a été missionne par la Collectivité pour assurer la maitrise d'œuvre de cette interconnexion. L'entreprise retenue suite à l'appel d'offre lance par la collectivité a engagé les travaux au cours de l'année 2013. La mise en service s'est déroulée dès les premiers jours de l'année 2014. Un dispositif de régulation de pression en amont des surpresseurs assurant le remplissage du réservoir a été installé en 2014.

Cette sécurisation assure la pérennisation de l'approvisionnement en eau de la ville d'Etrechy. Elle devra s'accompagner d'une réhabilitation ou d'un comblement du forage existant.

#### LE CONTRAT

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

<b>Désignation</b> Contrat	Date de prise d'effet 01/07/2003	<b>Date d'échéance</b> 30/06/2015	Objet Affermage
Avenant n°01	16/02/2005	16/02/2017	Nouvelle unité de chloration de Vaucelas. Report des travaux de réhabilitation des branchements plomb au plus tard fin 2007
Avenant n°02	01/06/2010	30/06/2015	Modalités techniques et financières de réalisation des branchements plombs. Redimensionnement di programme de renouvellement es canalisations
Avenant n°03	01/12/2013	30/06/2015	Modalités techniques et financières de modification d'approvisionnement en eau de la commune

#### L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations Utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat. Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de desserte, et notamment les canalisations et accessoires de réseau acheminant l'eau potable jusqu'aux points de raccordement des branchements ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage ou de nettoyage). Les variations du patrimoine exploite sont explicitées.

#### LES BIENS DE RETOUR

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et Automatiquement retour à la collectivité au terme de la Délégation de Service Public, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considères comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été finances et réalises par l'exploitant.

#### LES RESSOURCES

Les ressources d'eau brute disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des ressources :

Site	Capacité de production	Dont en secours	Unité	Télésurveillance	Anti intrusion
Puits d'Etréchy II, rue du pont royal	2x60	1x60	m³/h	Oui	Non
Dorage n°3 d'Etréchy II, rue du pont royal	1x20	1x20 stockée sur site	m³/h	Oui	non

## LES CHATEAUX D'EAU ET RESERVOIRS

Les châteaux d'eau et réservoir disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont au nombre de 4 :

- 2 châteaux d'eau/réservoirs
- 2 pompes de relevage

## LES CANALISATIONS

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériaux exploite dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploite au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

## Longueur du réseau de distribution d'eau potable (ml)

Diamèt re	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm	1 547				1 1 2 2 1	66	34	1 648
50- 99mm	9 795	6 447		2 040	144		6	18 431
100-199 mm	13 520	1 531		108			43	15 202
200- 299mm	9 085	288						9 373

300- 499mm	371	613				0	985
Inconnu 404						8	412
Total	34 723	8 879	2 148	144	66	91	46 050

#### LES BRANCHEMENTS

Le tableau suivant détaille au 31 décembre de l'année d'exercice la répartition des branchements et des branchements en plomb :

Nb branchements en plomb

Nb branchements (hors plomb)

2 623

Nombre total de branchements % de branchements en plomb restant

2 623 0,0 %

#### LE BILAN HYDRAULIQUE

Cette partie présente de façon détaillée le bilan hydraulique explicitant les différents volumes prélevés et éventuellement achetés ou vendus, mais également les volumes produits et distribues. Les notions de rendement et d'indice linéaire de perte sont également abordées.

## LE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE

Les habitants de la commune d'Etrechy sont alimentes en eau potable à partir :

- d'un forage situe sur le site de production d'Etrechy II et captant l'eau dans la nappe des sables Ypresiens, à 110 mètres de profondeur. Ce forage est caractérisé par une teneur élevée en fluor (environ 2.500 cg/l).
- d'un puits situe sur le site de production d'Etrechy II et captant l'eau dans la nappe des calcaires de Brie, à 7 mètres de profondeur. Cette ressource est caractérisée par une forte teneur en nitrates et en pesticides.
- d'une interconnexion avec le réseau d'eau potable du Plateau de la Beauce via les réseaux du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Juine L'eau arrivant au robinet des consommateurs de la commune d'Etrechy est un mélange de ces 3 ressources. Le seul traitement applique à ces ressources est une désinfection au chlore gazeux au niveau du site de production d'Etrechy II et une re-Chloration au niveau du réservoir de Vaucelas. Dans le cadre des actions Vigipirate, la consigne de 0,30 mg/l de chlore libre est actuellement appliquée au niveau des chlorations.

Le réseau de distribution est pourvu de deux réservoirs : le réservoir rue du Révérend Père Regnault (1.050 m3) et le réservoir route de Vaucelas (200 m3). Un surpresseur situe route de Vaucelas permet d'alimenter le hameau de Vaucelas.

#### NATURE DES VOLUMES TRANSITANT

L'eau potable produite en usine est destinée initialement à se retrouver intégralement au robinet du consommateur. Voici comment se répartissent les volumes mis initialement en distribution (produits, importes et exportes) :

#### • eaux comptabilisées

Ces volumes résultent des relevés des appareils de comptage. Ils incluent les volumes exonérés.

#### • eaux non facturées

Ces eaux peuvent se repartir en deux natures :

#### • eaux non facturées autorisées

- volumes consommés sans comptage (volumes utilises pour les essais incendie, les manœuvres de pompiers...)
- volumes de service (volumes autorises pour l'exploitation du réseau de distribution : lavage des réservoirs, analyseurs de chlore, lavage des filtres et purges de réseau).
- volumes dégrevés (volumes passes au compteur de l'usager, mais qui ne sont pas factures du fait de la mise en application de la garantie antifuite dans le contrat de délégation de service public).

#### • eaux non facturées non autorisées

Ce sont ces volumes qui sont plus communément appelés « pertes ». Ces eaux perdues correspondent :

- aux volumes de fuites visibles mais également invisibles (c'est-à-dire non encore sorties en surface);
- aux prélèvements illicites d'eau potable sur les poteaux incendie (pour quelque motif que ce soit), des fraudes au niveau des systèmes de comptage... La lutte contre ces pertes spécifiques est capitale afin de diminuer les pertes d'eau sur le réseau ;
- aux volumes sur compteur non vus : il est estime un volume qui peut être bien diffèrent de la réalité de consommation. L'écart de volumes entre l'estimation et le réel apparait également dans ce volet « pertes » ;
- etc...

#### LES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION SUR PERIODE DE RELEVE

Le volume mis en distribution est déterminé à partir de 3 données :

- Production propre : il s'agit de l'eau captée sur le périmètre de la collectivité.
- Exportation : il s'agit de l'eau vendue « en gros » a une autre collectivité ou transitée sur le réseau de distribution par l'intermédiaire d'une interconnexion.

Importation : il s'agit de l'eau achetée « en gros » a une autre collectivité ou transitée sur le réseau de distribution par l'intermédiaire d'une interconnexion.

## Volumes mis en distribution sur période de relève (m3)

Désig	nation		2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Total	volumes	eau	291 781	296 329	274 723	267 520	13 989	- 94,8%

potable produits (A) = (A') - (A")						
dont volumes eau brute prélevés (A')	291 781	296 329	274 723	267 520	13 989	- 94,8%
dont volumes de service production (A")	0	0	0	0	0	0 %
Total volumes eau potable importes (B)	71 700	63 566	72 209	94 704	339 077	258,0%
Total volumes eau potable exportes (C)	0	0	0	0	0	0 %
Total volumes mis en distribution (A+B-C) = (D)	363 481	359 895	346 932	362 224	353 066	- 2,5%

# LES VOLUMES CONSOMMES AUTORISES CALCULES SUR UNE PERIODE DE RELEVE

Volumes consommés autorisés (m3)

Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Volumes comptabilises	289 634	299 055	294 040	282 385	284 111	0,6%
Volumes consommes sans comptage (F)	1 648	1 648	1 060	416	1 550	272,6%
Volumes de service du réseau	450	450	1 075	3 832	2 611	- 31,9%
Total des	291 732	301 153	296 175	286 633	288 272	0,6%

volumes				
consomme	S			
autorises				

## LES PERTES D'EAU POTABLE EN RESEAU SUR PERIODE DE RELEVE

Les pertes en eau du réseau correspondent donc aux eaux qui ne sont ni facturées, ni utilisées de manière légitime dans le cadre de l'entretien du réseau (volumes autorises sans comptage et volumes de service).

Ces pertes en réseau se décomposent en :

- Pertes réelles :
- Pertes apparentes:

Pertes en réseau (m3)

Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1(%)
Volumes mis en distribution	363 481	359 895	346 932	362 224	353 066	- 2,5%
Volumes consommes autorises	291 732	301 153	296 175	286 633	288 272	0,6%
Total des pertes en réseau	71 749	58 742	50 757	75 591	64 794	- 14,3%

## L'INDICE LINEAIRE DE PERTES SUR PERIODE DE RELEVE

L'Indice Linéaire de Pertes permet d'évaluer les pertes relatives à la longueur du réseau.

Indice linéaire de pertes (m3/km/j)

Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1(%)
Pertes en réseau	71 749	58 742	50 757	75 591	64 794	- 14,3%
Linéaire du réseau de distribution (km)	46	46	45	45	46	1,6 %

Indice linéaire de	4,31	3,53	3,06	4,56	3,85	- 15,6%
pertes (J)/(MxL)						

#### LE RENDEMENT DU RESEAU SUR PERIODE DE RELEVE

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes d'eau potable introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Rendement de réseau (%)

Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Volumes consommes autorises	291 732	301 153	296 175	286 633	288 272	0,6%
Volumes eau potable exportes	0	0	0	0	0	0,0 %
Volumes eau potable produits	291 781	296 329	274 723	267 520	13 989	- 94,8%
Volumes eau potable importes	71 700	63 566	72 209	94 704	339 077	258,0%
Rendement de réseau (%)	80,3	83,7	85,4	79,1	81,6	3,2%

#### CONCLUSION SUR LE BILAN HYDRAULIQUE ET SON EVOLUTION

Les différentes campagnes de recherche de fuites ont permis en 2014 d'améliorer le rendement de réseau. Ces opérations vont se poursuivre en 2015. A titre informatif, le rendement du meedat exige un minimum de 68,5%.

## LA DISTRIBUTION

CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique en distribution sont les suivants :

## Statistiques sur la conformité en distribution

			Bulletin		Paramètre			
Contrôle	Analyse	Global	Non conforme	% Conformité	Globa l	Non conform e	% Conformit é	
Contrôle sanitaire	Micro biologique	20	0	100,00%	116	0	100,00 %	
Contrôle sanitaire	Physico chimique	21	0	100,00%	289	0	100,00%	

Statistiques sur la conformité en distribution

			Bulletin			Paramètre			
Contrôle	Analyse	Global	Non conforme	% Conformité	Globa l	Non conform e	% Conformit é		
Surveillan ce	Micro biologique	7	0	100,00%	42	0	100,00 %		
Surveillan ce	Physico chimique	7	0	100,00%	69	0	100,00%		

# LES INDICATEURS DE PERFORMANCE SUR LA QUALITE D'EAU DU DECRET DU 2 MAI 2007 100% de conformité sur les indicateurs de performance

## CONCLUSION SUR LA QUALITE DE L'EAU

L'eau distribuée sur la commune est de bonne qualité. Il n'y a pas eu de non-conformité cette année

#### LE BILAN CLIENTELE

#### Nombre d'abonnements

Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)	
Abonnés	2 435	2 448	2 498	2 515	2 493	- 0,9%	
domestiques							
et assimiles							

#### LES VOLUMES VENDUS

Les volumes vendus, décompose par famille de consommateurs, sont les suivants :

Volumes vendus (m3)

Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimiles	289 282	292 742	282 748	280 689	275 990	- 1,7%

# LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE L'ACTIVITE « DISTRIBUTION DE L'EAU »

Cette activité correspond au captage de l'eau dans le milieu naturel, aux traitements nécessaires pour la rendre potable et à son transport jusqu'au robinet du consommateur à travers un réseau de canalisations. Elle se décompose de la façon suivante :

- Une part Collectivités locales,
- Une part Agence de l'Eau
- La part Société des Eaux de l'Essonne

La rubrique « Abonnement » correspond aux frais indépendants de la consommation

La rubrique « Consommation » couvre quant à elle les frais de gestion du service et du traitement de l'eau ainsi que l'entretien et le renouvellement du réseau d'eau potable.

#### L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES »

Le service de l'assainissement correspond à la collecte des eaux usées, à leur transport vers une station d'épuration et à leur traitement avant rejet dans le milieu naturel. Cette activité se répartit ainsi :

- Une part Collectivités locales, perçue pour le compte des différentes Collectivités qui interviennent dans ce domaine.
- Une part Société des Eaux de l'Essonne, dont le prix des différentes prestations est déterminé sous la responsabilité et le contrôle de la Collectivité

La rubrique « **Abonnement** » couvre une partie des frais indépendants du volume d'effluents rejeté (entretien du branchement, couts de facturation...)

La rubrique « Collecte et traitement »

#### LA PART « ORGANISMES PUBLICS »

La part « organismes publics »

- Une part Agence de l'Eau.
  - une redevance « **pollution domestique** » payée par tous les abonnes a l'eau potable, y compris ceux des petites communes dites agglomérées, de moins de 400 habitants, dont les abonnes étaient jusque-là exonérés ;
  - une redevance pour « modernisation des réseaux de collecte » que seuls acquittent les abonnes raccordes a un réseau public d'assainissement.
- Une taxe « Voies Navigables »,

## LA FACTURE TYPE 120 M3

Volume

 $120 \text{ m}^3$ 

Type de client : particulier (compteur diam 15)

Type de facturation : trimestrielle

Echéance: février – mai-août-novembre

	Quantité en m³	Prix unitaire m³ HT	Montant 120 m <sup>3</sup> HT	Prix unitaire m³ HT	Montant 120 m <sup>3</sup> HT	Variation	Délibérations
DISTRIBUTION DE L'EAU Abonnement Part société des Eaux de l'Essonne			31,70		33,01	0,98%	
Consommation Part SEE Part communale d'Etréchy Part Agence de l'eau préservation ressources  Sous-total « distribution	120 120 120	1,4738 0,1900 0,1000 1,7638	176,86 22,80 12,00 243,36	1,4885 0,1900 0,1000 1,7785	178,62 22,80 12,00 245,43	1,00% 0,00% 0,00% 0,00%	18/10/2013
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							18/10/2013

Abonnement Part SEE			7,44		7,50	0,81%	
Collecte et traitement Part SEE Part communale d'Etréchy	120 120	0,8639 0,0600	103,67 7,20	0,8710 0,0600	104,52 7,20	0,82% 0,00%	
Sous-total « collecte et traitement »		0,9239	118,31	0,9310	119,22	0,77%	
ORGANISMES PUBLICS							
Lutte contre la pollution Modernisation des réseaux de collecte	120 120	0,3800 0,3000	45,60 36,00	0,3800 0,3000	45,60 36,00		0,00% 0,00%
Sous total « organisme public »		0,6800	81,60	0,6800	81,60		0,00%
		3,3677	443,26	3,3895	446,25		0,57%
Montant HT		0,1179	15,89	0,1187	16,01		0,72%
Montant TVA à 5,5% Montant TVA à 10% Montant TTC		0,1224 3,6080	15,43 474,59	0,1231 3,6313	15,52 477,78		0,67%
Actualisation 2014	2015	Pri	ix m3 TTC	Pri	ix m3 TTC		
Keau 1,30775	1,32073		3,9549		3,9815	0,67%	
Kasst		Eau Asst	2,5404 1,4145	Eau Asst	2,5586 1,4229	0,72% 0,59%	
Part Eau							
Part fixe			31,70		32,01	0,98%	
Part variable			199,66		201,42	0,88%	
% part fixe			13,70%		13,71%	0,08%	
Part assainissement							
Part fixe			7,44		7,50	0,81%	
Part variable			110,87		111,72	0,77%	
% part fixe			6,29%		6,29%	0,04%	

Tarifs 2014 : calculés avec les indices connus au 1<sup>er</sup> janvier 2014 Tarifs 2015 : en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015 calculés selon les échéances contractuelles

#### LE BILAN D'EXPLOITATION

## LA CONSOMMATION ELECTRIQUE

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploites dans le cadre du contrat sont :

## La consommation d'énergie électrique (kWh)

Site	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Total	226 298	221 913	212 904	268 390	83 953	-68,72%

## LE NETTOYAGE DES RESERVOIRS

Nettoyage des réservoirs

Site	Date intervention
Réservoir d'Etrechy	07/09/2014
Réservoir d'Etrechy	10/04/2014
Réservoir/Surpresseur Vaucelas	02/09/2014

## LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION

Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution :

## Les interventions sur le réseau de distribution

The same of the sa			
Désignation	2012	2013	2014
Nombre de fuites sur canalisations	4	2	8
Nombre de fuites sur branchements	8	18	19
Nombre de fuites sur accessoires	3	2	8
Nombre d'accessoires renouvelés	4	2	6
Nombre de réparations sur compteurs	38	24	20
Nombre de mises à niveau de bouches à clé	14	8	4

## LA RECHERCHE DES FUITES

La recherche des fuites

Désignation	2013	2014	N/N-1 (%)
Linéaire de récessi			

Linéaire de réseau

Mme DAMON demande si ce rapport est de qualité par rapport aux années précédentes.

19 668

M. GAUTRELET demande si Mme DAMON était absente l'année précédente.

Mme DAMON répond que non mais pose cette question car elle trouve que des éléments sont manquants par rapport à l'année précédente. Le volume des différentes sources d'eaux produites n'est pas donné, il est noté page 75 qu'il n'y a aucune régularisation de plan effectuée, hors sur ce même tableau il est noté qu'il y a eu 661 mètres linéaires de travaux neufs contractuels effectués. Il aurait été intéressant d'avoir également le plan du réseau joint au rapport.

Mme DAILLY répond que la commune possède le plan du réseau.

Mme DAMON demande pourquoi le rapport complet n'a pas été donné.

Mme DAILLY répond que les pages manquantes du rapport correspondent à des graphiques incompréhensibles. Néanmoins le rapport complet est disponible à la Direction Générale des Services. Elle rajoute que, concernant les volumes mis en distribution sur la période de relève, le total des volumes en distribution est notifié page 44. Les 13 989 m3 correspondent aux volumes produits depuis l'interconnexion.

M. RAGU ajoute qu'il a fallu nettoyer les tuyaux de l'interconnexion et que l'utilisation du forage n'a pas été complète sur l'année 2014. Une intervention complémentaire de mise à niveau a été nécessaire. Tout cela a déjà été évoqué lors de différentes réunions et conseils municipaux.

M. GAUTRELET n'apprécie pas que Mme DAMON laisse sous-entendre que rien n'est fait et ajoute qu'elle a d'ailleurs participé à la plupart des réunions à ce sujet. S'il y a des questions, chaque conseiller municipal peut consulter le dossier qui est disponible à la Direction Générale des Services.

Mme DAMON demande s'il y a un point à faire entre la commune et la Société des Eaux de l'Essonne.

M. RAGU demande ce qu'il serait fait avec les informations qu'elle estime manquantes.

Mme DAMON répond que cela serait utile pour que la Société des Eaux de l'Essonne soit plus pointue dans ses rapports.

Mme BATREAU précise que la commune rencontre le délégataire autant de fois qu'il faut.

Mme DAMON dit que ce rapport est justement un bilan de tous les échanges avec la commune, il n'y a aucun commentaire sur toutes les pertes de réseaux.

Mme DAILLY répond que ce rapport est le résultat d'un travail, il est demandé à la Société des Eaux de l'Essonne de travailler sur les pertes de réseaux. Leur objectif est de les diminuer le plus possible.

Mme DAMON trouve que ce rapport n'est pas assez explicite et qu'il manque d'informations comparé aux précédents.

M. RAGU souhaite préciser que les deux points les plus importants sont les prix et la qualité de l'eau pour les usagers.

Mme CORMON demande si Mme DAMON a des propositions claires à faire.

Mme DAMON propose que la Société des Eaux de l'Essonne s'engage sur un pourcentage de fuite et qu'il l'atteigne, par exemple 90 %.

Mme DAILLY dit que ce point sera abordé plus tard lors du conseil municipal.

#### **ASSAINISSEMENT:**

#### **CONTRAT**

Le contrat d'affermage arrive à son terme en 2015. La collectivité a donc retenu un bureau d'étude pour l'accompagner dans les différentes démarches à engager : audit, choix du mode de gestion et rédaction cahier des charges.

#### STATION D'EPURATION

#### Filière eau:

L'agence de l'eau a réalisé en 2012 un audit du dispositif d'auto surveillance de l'installation. Lors de cet audit, le fonctionnement du comptage du by-pass a été considéré comme non conforme.

Le système de comptage a été renouvelé en 2014. Néanmoins, en regard de la configuration de la canalisation de by-pass, une modification substantielle devra être engagée de manière à éviter les retours d'eau traitée dans cette conduite. En parallèle, la

SEE proposera à la collectivité un devis pour la mise en œuvre d'un préleveur sur le circuit des eaux by-passées.

La SEE et la collectivité ont étudié ensemble les différentes possibilités:

- reprise complète de la canalisation,
- mise en œuvre d'une rehausse permettant de relever le niveau de l'exutoire,
- construction d'un regard spécifique pour l'accueil des eaux by-passées

## En 2014, la SEE a réalisé les opérations suivantes :

- Réfection complète des brosses du bassin d'aération. Cette opération doit être réalisée tous les 3 ans
- Renouvellement des vannes d'entrée et de sortie du bassin d'aération

• Renouvellement de la couronne du clarificateur

L'arrête préfectoral de rejet de la Step n°91-3049 du 02 septembre 1991 devra faire l'objet d'une régularisation.

#### Filière boues:

La SEE a engagé, au cours de l'année 2014, plusieurs essais

- Forçage du dispositif d'injection de produit neutralisant,
- Modification des temps d'injection et des dosages,
- Forçage du dispositif de ventilation,
- Modification des cycles de déshydratation et de retournement.

Malgré une attention toute particulière portée sur la gestion de l'injection de produit neutralisant au sein de la serre de séchage, a la ventilation et à la déshydratation des boues, les problèmes d'odeurs sont toujours présents.

Le système de retournement, scarificateur, a fait l'objet d'une maintenance bisannuelle par le constructeur.

En 2014, la SEE a réalisé les opérations suivantes :

- Renouvellement des bandes de roulement du scarificateur,
- Renouvellement d'un extracteur d'air de la serre

#### LE CONTRAT

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des Éventuels avenants qui ont été signes :

#### Le contrat et ses avenants

Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/07/2003	30/06/2015	Affermage
Avenant n°01	01/12/2013	30/06/2015	Affermage service de l'assainissement collectif

#### LE BILAN D'EXPLOITATION

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions sur le réseau de collecte et les ouvrages de traitement, les charges et concentrations entrantes au niveau des stations de traitement, les apports extérieurs, les consommations de réactifs et d'énergie, ...

#### EXPLOITATION DES RESEAUX DE COLLECTE

CURAGE
Le tableau suivant détaille les opérations de curage préventif réalisées sur les Canalisations et certains ouvrages réseau (avaloirs, déssableurs).

Curage préventif Réseau	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales cure (ml)	804	772	755	0	0	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées cure (ml)	2 069	2 040	955	1 749	2 339	33,73%
Linéaire de réseau unitaire cure (ml)						0,0%
Linéaire total de réseau cure en préventif (ml)	2 873	2 812	1 710	1 749	2 339	33,73%
Taux de curage préventif (%)	4,6%	4,5%	5,4%	5,4%	7,2%	33,3%

## **INTERVENTIONS CURATIVES (CURAGE)**

Le tableau suivant détaille les opérations de curage curatif (débouchages) réalisées sur les canalisations, branchements et certains ouvrages.

## Désobstructions

	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
réseau	16	8	16	5	7	40,0%
branchement	2	7	9	6	8	33,3%

## **AUTRES INTERVENTIONS**

Le tableau suivant détaille les autres interventions réalisées dans le cadre de l'exploitation des réseaux de collecte (visites de réseau, ITV et enquêtes de conformité).

## Inspections réseau

	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-(%)
Linéaire de réseau	809	399	170	20	520	2 500,0%

## Séparatif Eaux Usées inspecte (ml)

Dont ITV (ml)	809	399	170		20	520	2 500,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales inspecte (ml)	841	139	0		0	0	0,0%
dont ITV (ml)	841	139	0		0		0,0%
Linéaire total inspecte (ml)	1 650	538	170	20	520		2 500,0%
dont ITV (ml)	1 650	538	170	20	520		2 500,0%

## CONTROLE DES BRANCHEMENTS

Le tableau suivant détaille les enquêtes de conformité réalisées dans le cadre de l'exploitation des réseaux de collecte :

## Enquêtes de conformité

Désignation	2011	2012	2013	2014
Nombre d'enquêtes de conformité	8	0	3	15
Nombre d'enquêtes non conformes	0	0	0	5
Nombre de remises en conformité	0	0	0	1
suite à enquête non conforme				

# EXPLOITATION DES POSTES DE RELEVEMENT PRODUCTION DE BOUES

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des boues produites en station d'épuration.

## Production des boues

STEP d'Etrechy	2013	2014	N/N-1 (%)
MS boues (T)	95,9	114,9	19,8%
Production (m3/an)	14 273,8	16 549	15,9%

#### LES AUTRES INTERVENTIONS SUR LES INSTALLATIONS

Un outil de mobilité Portable Opérationnel de Terrain et d'Exploitation dénommé

« POTE » est déployé sur le périmètre des usines d'eau et d'assainissement et interface avec notre logiciel de Maintenance Assistée par Ordinateur.

Les équipes de terrain dotées de ce nouvel outil connaissent en temps réel l'ensemble des opérations à réaliser y compris les urgences à prendre en compte. Les interventions préventives et curatives ainsi que les relevés de compteurs spécifiques sont renseignées au fur et à mesure de leur réalisation et rapatriées automatiquement dans le logiciel de maintenance.

Cet équipement moderne et performant permet d'améliorer notre professionnalisme en augmentant la réactivité des agents de terrain, ainsi que la traçabilité des opérations de maintenance réalisées sur site :

	Les autres interventions sur le Site Tâches d'explo nancecorrective	es installations oitation Tâches de mainte	Tâches de	mainte Total	Nance	préventive
5	STEP d'Etrechy 938	121	114	1 173		
I	LES INTERVENTIONS EN A Les interventions en astreinte Désignation Les interventions sur le réseau		<b>2014</b> 4	<b>Variation N/N-1</b> 300,0%		
I	Les interventions en astreinte Désignation Astreinte	sur les usines 2013 7	<b>2014</b> 14	N/N-1 (%) 100,0%		

## LA QUALITE DU TRAITEMENT DES EAUX USEES

Cette partie décrit les principes du contrôle de la qualité du traitement des eaux

## LA CONFORMITE DU SYSTEME DE COLLECTE L'AUTOSURVEILLANCE RESEAU

L'auto surveillance des réseaux d'assainissement concerne principalement les réseaux unitaires et mixtes de plus de 2 000 Eq/H. Elle consiste :

- A instrumenter les principaux déversoirs d'orage de mesures des débits et estimer les charges rejetées mensuellement pour les DO en aval des bassins versants supérieurs à 10 000 Eq/H.
- À estimer les périodes de déversement et des débits dans le cas des DO en aval des bassins versants supérieurs à 2 000 Eq/H.

Le tableau suivant indique le niveau d'instrumentation des déversoirs d'orage du contrat.

#### LE SUIVI DES REJETS INDUSTRIELS

#### I – Mise sous contrôle des rejets non domestiques

La mise sous contrôle des rejets non domestiques consiste à réaliser des visites techniques des sites couplées à un contrôle de la conformité du raccordement, puis à rédiger les documents réglementaires (arrêtes d'autorisation et éventuellement convention spéciale de déversement).

Une 3eme phase de régularisation des rejets des entreprises installées sur le périmètre de la commune, a eu lieu en 2012. Les enquêtes domiciliaires et de conformité des réseaux se sont déroulés fin 2012.

En 2014, aucun diagnostic n'a été réalise

#### LA CONFORMITE DES REJETS DU SYSTEME DE TRAITEMENT

#### CONFORMITE ANNUELLE GLOBALE

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

Conformité annuelle globale

Commune Site	2010	2011	2012	2013	2014
ETRECHY STEP d'Etrechy	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

#### LE BILAN CLIENTELE

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilises, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

## LES STATISTIQUES CLIENTS

Le tableau suivant présente les principales statistiques liées à la facturation clients (Nombre d'abonnements au service de l'assainissement collectif, taux de desserte, ...).

Statistiques clients

Type	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1(%)
Type	2010	2011	2012	2013	2017	11/11-1(70)

Abonnés assainissement collectif	2 330	2 344	2 383	2 401	2 400	0,0%
Nombre d'habitants	6 254	6 327	6 388	6 412	6 436	0,4%
Taux de desserte par des	95,3	95	95,4	95,5	95,8	0,3%
réseaux de collecte d'eaux usées (%)						

#### LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommes assujettis à la redevance assainissement.

## Volumes assujettis à l'assainissement

Type volume	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m3)	295 116	277 324	256 654	270 062	287 808	6,6%

<sup>\*</sup> Les volumes enregistrés en 2015 ne sont pas représentatifs. Il s'agit de régularisations. Avec 100 abonnements de moins en assainissement qu'en eau, les volumes facturés sont généralement inférieurs de 10 000 m3 sur l'assainissement.

Mme DAILLY souhaite ajouter que le volume de boues a augmenté. Les usagers utilisent moins d'eau, ce qui pose des problèmes dans les traitements des boues dans la station d'épuration.

#### LE PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Les différents destinataires des sommes portées sur la facture sont :

- Société des Eaux de l'Essonne en application du contrat de concession du service public de distribution d'eau
- La collectivité au travers des redevances collectivités
- l'Etat au travers de la redevance d'occupation du domaine public et de la TVA
- l'Agence de l'eau, dont les sommes perçues sont destinées à aider au financement des collectivités locales dans leurs projets de préservation et d'améliorations des ressources en eau et du milieu naturel.

Le système tarifaire est de type « binôme » : il comprend une partie fixe variable selon le diamètre du compteur d'eau et un prix au m3.

#### L'ACTIVITE « DISTRIBUTION DE L'EAU »

Cette activité correspond au captage de l'eau dans le milieu naturel, aux traitements nécessaires pour la rendre potable et à son transport jusqu'au robinet du consommateur à travers un réseau de canalisations. Elle se décompose de la façon suivante :

• Une part Collectivités locales, perçue pour le compte des Communes,

Les sommes perçues sont intégralement reversées aux Collectivités concernées. Le prix est fixé par délibération de la Collectivité Locale

- Une part Agence de l'Eau (Agence Seine-Normandie en Ile-de-France
- La part Société des Eaux de l'Essonne dont le prix est détermine sous la responsabilité et le contrôle de la Collectivité locale.

La rubrique « **Abonnement** » correspond aux frais indépendants de la consommation (Entretien des branchements, location et entretien des compteurs, etc.). La rubrique « **Consommation** » couvre quant à elle les frais de gestion du service et du traitement de l'eau ainsi que l'entretien et le renouvellement du réseau d'eau potable.

Elle est calculée par multiplication de la consommation réelle par le prix unitaire du m3.

## L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES »

Le service de l'assainissement correspond à la collecte des eaux usées, à leur transport vers une station d'épuration et à leur traitement avant rejet dans le milieu naturel. Cette activité se répartit ainsi :

• Une part Collectivités locales,

• Une part Société des Eaux de l'Essonne

## **ANNEXE 2: LA FACTURE D'EAU**

#### LA FACTURE TYPE 120 M3

Volume

 $120 \text{ m}^3$ 

Type de client : particulier (compteur diam 15)

Type de facturation : trimestrielle

Echéance: février - mai-août-novembre

	Quantité en m³	Prix unitaire m³ HT	Montant 120 m³ HT	Prix unitaire m³ HT	Montant 120 m³ HT	Variation	Délibérations
DISTRIBUTION DE L'EAU Abonnement Part société des Eaux de l'Essonne			31,70		33,01	0,98%	18/10/2013
Consommation Part SEE	120	1,4738	176,86	1,4885	178,62	1,00%	

Part communale d'Etréchy	120	0,1900	22,80	0,1900	22,80	0,00%	
Part Agence de l'eau	120	0,1000	12,00	0,1000	12,00	0,00%	
préservation ressources							
Sous-total « distribution eau »		1,7638	243,36	1,7785	245,43	0,85%	
<b>COLLECTE</b> ET							
TRAITEMENT DES EAUX							
USEES							
Abonnement			7,44	The state of	7,50	0,81%	
Part SEE							
							18/10/2013
Collecte et traitement			8 78 2				18/10/2013
Part SEE	120	0,8639	103,67	0,8710	104,52	0,82%	
Part communale d'Etréchy	120	0,0600	7,20	0,0600	7,20	0,00%	
Sous-total « collecte et		0,9239	118,31	0,9310	119,22	0,77%	
traitement »		0,,,23,	110,51	0,5510	117,22	0,7770	
ORGANISMES PUBLICS							
OKOANIONES I CELICE							
Lutte contre la pollution	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60		0,00%
Modernisation des réseaux de	120	0,3000	36,00	0,3000	36,00		0,00%
collecte		1,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			3,0070
		0.6000	01.60	0.6000	04.60		
Sous total « organisme public »		0,6800	81,60	0,6800	81,60		0,00%
Montant HT		3,3677	443,26	3,3895	446,25		0,57%
Montant TVA à 5,5%		0,1179	15,89	0,1187	16,01		0,72%
Montant TVA à 10%		0,1224	15,43	0,1231	15,52		3,7270
Montant TTC		3,6080	474,59	3,6313	477,78		0,67%

Actualisation Keau Kasst	2014 1,30775	2015 1,32073	Eau Asst	<b>Prix m3 TTC 3,9549</b> 2,5404 1,4145	Eau Asst	Prix m3 TTC 3,9815 2,5586 1,4229	0,67% 0,72% 0,59%	
Part Eau								
Part fixe Part variable % part fixe				31,70 199,66 13,70%		32,01 201,42 13,71%	0,98% 0,88% 0,08%	

Part assainissement				19.34
Part fixe	7,44	7,50	0,81%	
Part variable	110,87	111,72	0,77%	
% part fixe	6,29%	6,29%	0,04%	

Tarifs 2014 : calculés avec les indices connus au 1er janvier 2014

Tarifs 2015 : en vigueur au 1er janvier 2015 calculés selon les échéances contractuelles

#### ANNEXE 3: BILAN D'ACTIVITES RESEAUX

#### Désobstruction canalisation et branchement

#### Date réalisation Adresse Commune Réseau Ouvrage

29/01/2014 26, RUE JEAN MOULIN ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées branchement 29/01/2014 RUE JEAN MOULIN ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées collecteur 12/04/2014 BOULEVARD DES LAVANDIERES ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées branchement 24/04/2014 45, RUE FONTAINE ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées branchement 22/04/2014 45, RUE FONTAINE ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées branchement 17/04/2014 RUE DU CLOS MORIN ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées collecteur 06/05/2014 AVENUE D'ORLEANS ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées collecteur 06/05/2014 45, RUE FONTAINE ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées branchement 03/07/2014 23, AVENUE JOFFRE ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées branchement 05/07/2014 RUE SIRE DU BRISSET ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées collecteur 08/08/2014 AVENUE D'ORLEANS ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées collecteur 06/10/2014 2B, RUE DE L'AMANDIER ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées branchement 02/01/2014 RUE DU CLOS MORIN ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées collecteur 07/07/2014 RUE DE LA ROCHE BENOTTE ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées collecteur

## Curages réseaux

## Date réalisation Adresse Commune Réseau Total

AVENUE D'ORLEANS ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 53,08 AVENUE DU MARECHAL LECLERC ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 198,9 AVENUE DU PONT ROYAL ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 162,9 AVENUE FOCH ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 55,1 BOULEVARD DES LAVANDIERES ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 159,74

BOULEVARD GARE ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 40,45

CD NO148 (RUE DE LA CITE) ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 91,4

GRANDE RUE ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 72,71

PLACE CHARLES DE GAULLE ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 42,9

ROUTE DE VAUCELAS ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 127,34

RUE ALFRED DE MUSSET ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 147,99

RUE DE LA ROCHE BENOTTE ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 39,87

RUE DE LA VALLEE BARBOT ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 168,88

RUE DES VRIGNEAUX ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 55,67

RUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 28,54

RUE MANIVELLE ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 26,81

SENTE DE LA FOLIE ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 60,78

VILLA DES ALOUETTES ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 10,33

VILLA DES OUCHES ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 82,98 Février

VILLA MOZART ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 68,7

VILLA ROBERT SCHUMANN ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 51,26

AVENUE D'ORLEANS ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 10,98

AVENUE DU PONT ROYAL ETRECHY (91226) Séparatif mai - Eaux usées 5,65

CD No148 (AVENUE D'ORLEANS) ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 10,9

AVENUE D'ORLEANS ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 7,19

Octobre AVENUE DU PONT ROYAL ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 5,65

CD No148 (AVENUE D'ORLEANS) ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 10,9

AVENUE D'ORLEANS ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 508,58 14/10/2014

AVENUE DU PONT ROYAL ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 10,95

AVENUE D'ORLEANS ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 3,79

Décembre AVENUE DU PONT ROYAL ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 5,65

CD No148 (AVENUE D'ORLEANS) ETRECHY (91226) Séparatif - Eaux usées 10,9

## Inspections télévisées

Date réalisation	Adresse	Réseau	Total	
14/10/2014	AVENUE D'ORLEANS		Séparatif - Eaux usées	508,58
14/10/2014	AVENUE DU PONT ROYAL		Séparatif - Eaux usées	10,95

Fno	mâtas	do	conformités	
CHY	uctes	uc	COMIDI MILLES	

N° Rue	Conforme	Non Conforme	Nature de l'enquête
8 Rue du General Leclerc Etrechy	X		Neuf
8 Rue du General Leclerc Etrechy	X		Neuf
20 Rue de Gravelle Etrechy	X		Neuf
1 Bis Lot A Rue Albert 1er Etrechy	X		Neuf
1 Bis Lot B Rue Albert 1er Etrechy	X		Neuf
1 Bis Lot C Rue Albert 1er Etrechy	X		Neuf
1 Bis Lot D Rue Albert 1er Etrechy	X		Neuf
27 Bis rue du Bas Vaucelas Etrechy		X	Neuf
45 Rue de la Victoire Etrechy	X		Neuf
7 RUE DE LA MANIVELLE Etrechy		X	Neuf
9 Sente de la Folie Etrechy	X		Neuf
20 Bis rue de Vintué Etrechy	X		Neuf
7 Rue de la Manivelle Etrechy	19/02/2015	11/07/2014	Neuf

## Bilan annuel de la zone de collecte

Pop totale	Nb branchements	Pop raccordée	Taux de raccordement
6436	2401	6121	95%

## Linéaire de réseaux inspectés :

Linéaire ITV	Linéaire ITV	Linéaire total
E usées	<b>EPluviales</b>	
520	0	520

## Enquêtes de conformité

Conformes	Non conformes	Total
10	5	15

## Opérations d'entretien

Linéaire EU ciré préventif	Désobstruction
2338	15

2013	2014	
2000	2000	
1067	1106	
744	862	
2429	1755	
1047	1084	
1	0	
	2000 1067 744 2429	2000     2000       1067     1106       744     862       2429     1755

M. HELIE a une question concernant la consommation électrique du château Morin en page 52 du rapport. Il y a une hausse de 80,98 % et 8 tâches de maintenance corrective ont été effectuées.

Mme DAILLY dit qu'elle va faire vérifier cette donnée.

M. SIRONI pose une question qu'il avait déjà posée l'année dernière concernant l'entretien des réseaux. Il y a une instabilité par rapport à cet entretien et demande quelle en est la raison.

Mme DAILLY répond que le taux d'encrassement des réseaux est contrôlé chaque année et que c'est d'ailleurs ce taux qui génère cette instabilité. Lors du mandat précédent, beaucoup de réseaux ont été nettoyés en aval.

Mme BATREAU ajoute que cela est inspecté tous les ans

Mme DAMON demande si la Société des Eaux de l'Essonne a identifié des zones critiques concernant les zones curatives. Elle demande également si la Société des Eaux de l'Essonne conseille la commune par rapport à la diminution des ruissellements.

Mme DAILLY répond que la Mairie et la Société des Eaux de l'Essonne sont victimes des ruissellements. Par exemple, lors des gros orages de 2013, la Société des Eaux de l'Essonne est intervenue dans le bas de la Grande Rue afin de redimensionner les canalisations. Concernant les zones critiques, Mme DAILLY ne sait pas s'il y a des zones plus critiques que d'autres.

Le Conseil Municipal,

DIT avoir entendu le rapport d'activité des services de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2014.

# DEMANDE A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE DE L'AIDE A LA QUALITE D'EXPLOITATION DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS (AQUEX - exercice 2014) N° 43/2015

Mme BATREAU présente le rapport.

Le IXème programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie a prévu, en complément des aides aux investissements classiques et à la prime pour épuration calculée en fonction de la pollution éliminée, une aide au fonctionnement, dont le but est d'inciter les maîtres d'ouvrage à développer une exploitation de qualité, fiable et respectueuse de la réglementation des systèmes d'assainissement.

La Commune d'Etréchy, propriétaire d'une station d'épuration et gestionnaire d'un réseau desservant au moins 50 % de la population de la zone de collecte, bénéficie depuis plusieurs années de l'aide à la qualité d'exploitation (AQUEX). Dans la mesure où cette aide financière dépend de la constance des résultats du fermier et des efforts qu'il est amené à consentir, le principe du reversement à hauteur de 50 % de l'aide reçue à la société fermière a été inscrit dans le contrat d'affermage.

Pour autant, le versement de cette aide à l'exploitation n'étant pas automatique, il s'avère nécessaire de solliciter l'Agence de l'Eau pour l'année 2014, qui instruira notre demande au vu d'un protocole d'exploitation rendant compte de la qualité d'exploitation de la station de la Commune d'Etréchy. Ce protocole, établi pour la première fois en 1998, est remanié chaque année par la S.E.E.

Il est consultable en Mairie selon les conditions du règlement intérieur.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin de solliciter cette aide pour 2014.

M. RAGU ajoute que la qualité de prestation de la Société des Eaux de l'Essonne concernant l'assainissement permet de toucher cette prime. Dans le cas contraire, l'Agence de l'Eau ne la verserait pas.

M. HELIE demande pourquoi la prime doit être demandée tous les ans.

Mme BATREAU répond que la prime est liée aux résultats.

Vu la loi sur l'Eau du 3 Janvier 1992,

Vu le IXème programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

Considérant l'aide à l'exploitation AQUEX à laquelle la Commune d'Etréchy peut prétendre pour l'exercice 2014,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE,

**SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, pour l'exercice 2014, le versement de l'aide à la qualité d'exploitation de la Station d'Epuration d'Etréchy et des réseaux d'assainissement prévue par le IXème programme.

## **COMPTE DE GESTION – BUDGET GENERAL**

M. RAGU présente le rapport.

N° 44a/2015

M RAGU précise que le compte de gestion est conforme aux résultats du budget général.

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le Compte de gestion dressé par le Receveur Municipal au titre de l'année 2014 pour le Budget général.

#### **COMPTE DE GESTION – BUDGET EAU**

N° 44b/2015

M. RAGU présente le rapport.

M RAGU précise que le compte de gestion est conforme aux résultats du budget de l'eau.

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le Compte de gestion dressé par le Receveur Municipal au titre de l'année 2014 pour le Budget de l'eau.

#### **COMPTE DE GESTION – BUDGET ASSAINISSEMENT**

N° 44c/2015

M. RAGU présente le rapport.

M RAGU précise que le compte de gestion est conforme aux résultats de l'assainissement.

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le Compte de gestion dressé par le Receveur Municipal au titre de l'année 2014 pour le Budget de l'assainissement.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET GENERAL**

Nº 45a/2015

M. RAGU présente le rapport.

Il y a un certain nombre de postes au niveau du budget de fonctionnement qui sont en sensible dépassement (Le poste d'électricité par exemple). Ces différents écarts résultent d'un problème de comptabilisation. Il n'y a pas eu de comptabilité exhaustive de l'exercice car des factures ont été rattachées à l'exercice alors qu'elles n'auraient pas dû l'être.

Au niveau des résultats de l'exercice 2014 : Il y a un résultat cumulé de 189 114,82 € (investissement et fonctionnement).

Le reste à réaliser représente 5 055,03 € ce qui n'est pas significatif.

M. RAGU ajoute que concernant le poste des indemnités régie et percepteur il y avait un dépassement d'un peu plus de 1000 €. Le cout des régies versées aux salariés et au percepteur rentrait à concurrence de 2 000 €. Cela est dû à un décalage comptable. Le percepteur a eu un versement en 2013 et un autre en 2014, tous 2 sur l'exercice comptable 2014.

Sous la présidence de Mme Aout,

Madame la Maire ne prenant pas part au vote,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, PAR 22 VOIX POUR ET 3 CONTRE (M. HELIE, Mme DALMAN, M. ECHEVIN)

APPROUVE le Compte Administratif au titre de l'année 2014 faisait apparaître un déficit d'investissement de 826 494,73 € (hors restes à réaliser) et un excédent de 225 820,52 € pour la section de fonctionnement.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET EAU**

Nº 45b/2015

M. RAGU présente le rapport.

M. RAGU précise que le résultat avec les restes à réaliser est de 152 666,56 €. L'écart est plus significatif car les restes à réaliser sont excédentaire de 91 912, 62 €.

M. SIRONI souhaite plus de précisions concernant l'écart pour l'eau.

M. RAGU répond que cela est dû à la non synchronisation entre les factures et ce qui a été budgété tant sur les surtaxes du budget de l'eau que celui de l'assainissement.

Sous la présidence de Mme Aout,

Madame la Maire ne prenant pas part au vote,

Le rapport du Maire entendu,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, PAR 22 VOIX POUR ET 3 CONTRE (M. HELIE, Mme DALMAN, M. ECHEVIN)

APPROUVE le Compte Administratif au titre de l'année 2014 faisait apparaître un excédent d'investissement de 318 529,03 € (hors restes à réaliser) et un déficit de 11 931,34 € pour la section de fonctionnement.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET ASSAINISSEMENT**

N° 45c/2015

M. RAGU présente le rapport.

M. RAGU précise qu'il y a un montant d'excédent important de 523 959,31 € avec des restes à réaliser non significatifs de 8 782,83 € et rappelle pour cet exercice de 2014, que l'interconnexion avait été mis en œuvre.
Un transfert de 320 000 € avait été effectué du budget de l'assainissement vers le budget général pour l'exercice de 2015.

Sous la présidence de Mme Aout,

Madame la Maire ne prenant pas part au vote, Le rapport du Maire entendu,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, PAR 22 VOIX POUR ET 3 CONTRE (M. HELIE, Mme DALMAN, M. ECHEVIN)

APPROUVE le Compte Administratif au titre de l'année 2014 faisait apparaître un excédent d'investissement de 38 416,73 € (hors restes à réaliser) et un excédent de 38 983,94 € pour la section de fonctionnement.

M. GAUTRELET demande aux membres de la liste Etréchy Bleu Marine la raison de leur vote « contre » des comptes administratif des budgets général et annexes.

M. HELIE répond que chacun à son opinion.

## AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET GENERAL

N° 46a/2015

M. RAGU présente le rapport.

La section d'investissement présente pour 2014 un déficit d'investissement de 826 494.73 €,

Les restes à réaliser présentent un excédent de financement de 5 055.03 €

La section de fonctionnement présente un excédent de 225 820.52 €,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin de :

- reporter au compte 002 en section de fonctionnement la somme 189 114.82 €,
- affecter au compte 001 le solde d'exécution d'investissement de 744 956.17 €
- affecter au compte 1068 la somme de 739 901.14 €

Considérant que la section d'investissement présente pour 2014 un déficit d'investissement de 826 494.73 €,

Considérant que les restes à réaliser présentent un excédent de financement de 5 055.03 €

Considérant que la section de fonctionnement présente un excédent de 225 820.52 €,

## APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, avec 23 VOIX POUR ET 3 CONTRE (M. HELIE, Mme DALMAN, M. ECHEVIN)

- **REPORTE** au compte 002 en section de fonctionnement la somme 189 114.82 €,
- **AFFECTE** au compte 001 le solde d'exécution d'investissement de 744 956.17 €,

- **AFFECTE** au compte 1068 la somme de 739 901.14 €.

#### AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET EAU

N° 46b/2015

## M. RAGU présente le rapport.

La section d'investissement présente un excédent d'investissement de 318 529.03 €,

Les restes à réaliser présentent un excédent de financement de 91 912.62 €

La section de fonctionnement présente un déficit de 11 931.34 €,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin de :

- affecter au compte 002 en section de fonctionnement la somme 79 248.85 €,
- affecter au compte 001 le solde d'exécution d'investissement de 18 494.91 €
- affecter au compte 1068 la somme de 79 248.85 €

Considérant que la section d'investissement présente pour 2014 un excédent d'investissement de 318 529.03 €,

Considérant que les restes à réaliser présentent un excédent de financement de 91 912.62 €

Considérant que la section de fonctionnement présente un déficit de 11 931.34 €,

## APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, avec 23 VOIX POUR ET 3 CONTRE (M. HELIE, Mme DALMAN, M. ECHEVIN),

- AFFECTE au compte 002 en section de fonctionnement la somme 79 248.85 €,
- **AFFECTE** au compte 001 le solde d'exécution d'investissement de 18 494.91 €
- **AFFECTE** au compte 1068 la somme de 79 248.85 €

## AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ASSAINISSEMENT

N° 46c/2015

M. RAGU présente le rapport.

La section d'investissement présente un excédent d'investissement de 38 416.73 €,

Les restes à réaliser présentent un excédent de financement de 8 782.83€

La section de fonctionnement présente un excédent de 38 983.94 €,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin de :

- reporter au compte 002 en section de fonctionnement la somme 510 541.64 €,
- affecter au compte 001 le solde d'exécution d'investissement de 4 634.84 €

Considérant que la section d'investissement présente pour 2014 un excédent d'investissement de 38 416.73 €,

Considérant que les restes à réaliser présentent un excédent de financement de 8 782.83 €

Considérant que la section de fonctionnement présente un excédent de 38 983.94 €,

## APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, avec 23 VOIX POUR ET 3 CONTRE (M. HELIE, Mme DALMAN, M. ECHEVIN),

- REPORTE au compte 002 en section de fonctionnement la somme 510 541.64 €,
- AFFECTE au compte 001 le solde d'exécution d'investissement de 4 634.84 €

## DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

N° 47a/2015

Mme DAILLY présente le rapport.

Par délibération n°3/2015 en date du 13 février 2015, le Conseil Municipal approuvait:

- le principe d'une gestion du service d'eau potable par délégation de service public à compter du 1er juillet 2015,

- autorisait la Maire à engager pour le service une procédure de mise en concurrence prévue par les dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
- chargeait la Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires.

Une consultation a donc été lancée et la Commission de Délégation de Service Publics (CDSP créée par délibération 17/2015 en date du 27 mars 2015) s'est réunie pour l'ouverture des candidatures, l'analyse des candidatures, l'ouverture des offres et l'analyse des offres (15 avril 2015 et 6 mai 2015).

La CDSP a admis deux candidats à déposer leur candidature puis leur offre:

- Société des Eaux de l'Essonne
- Véolia

Une phase de négociation a eu lieu.

Le rapport final est annexé au présent rapport.

Après négociation, il ressort que la Société des Eaux de l'Essonne est mieux disante et Madame la Maire a choisi de leur confier les contrats d'affermage des services d'eau potable.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le choix du Maire,
- de décider en conséquence de confier l'affermage du service de l'eau potable à la Société des Eaux de l'Essonne,
- d'approuver les termes des contrats de délégation
- autoriser le Maire à signer les pièces correspondantes.

Il est précisé qu'eu égard à la volumétrie du dossier, le contrat et ses annexes ainsi que le rapport d'analyse des offres sont consultables en Mairie, auprès de la Direction Générale des Services.